



Formulaire-type de demande d'autorisation : Grues de chantier

Conçu d'après l'article 7 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

ITM-SST 6220.1 / FOR-ESA-006_1

La demande d'autorisation est à adresser par lettre recommandée avec avis de réception à l'Inspection du travail et des mines en 2 exemplaires et un exemplaire supplémentaire pour chaque commune se situant dans un rayon de 200 m de l'établissement.

2 – IDENTIFICATION - DEMANDEUR, PROPRIETAIRE, EXPLOITANT

Nom, prénom, adresse du demandeur	
Nom, prénom, adresse du propriétaire	
Nom, prénom, adresse de l'exploitant	

3 – INFORMATIONS SUR LA GRUE

3.1 Informations principale de la grue

Type	
Marque	
Dénomination	
Numéro de série	
Charge utile	
Hauteur maximale	
Rayon d'action maximal	

3.2 Type de commande

☐ Télécommande

☐ Commandes fixes

3.3 Dispositif de surveillance d'interférence

☐ mécanique

☐ électronique

☐ néant

3.4 Précision de la catégorie de la grue

☐ Grue de chantier traditionnelle, montée sur place sans éléments télescopiques.

☐ Grue de chantier à montage rapide, pouvant comporter un ou plusieurs éléments télescopiques, nécessitant l'intervention d'un moteur qualifié.

☐ Grue télescopique à montage rapide et autonome, sur remorque ou pieds, ne nécessitant pas l'intervention d'un monteur qualifié.

4 – A JOINDRE

- Un croquis ou une photo de l'installation est joindre à la demande

Lieu, Date _____ Signature du demandeur _____

Les données à caractère personnel communiquées par l'administré sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>.